

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, concernant

**Les réunions de travail
avec le Commissaire européen à l'Agriculture**

Monsieur le Ministre,

Suite à la crise sanitaire que nous connaissons tous et aux conséquences désastreuses pour certaines secteurs comme l'agriculture, vous avez pris l'initiative d'envoyer un courrier listant vos demandes au Commissaire européen en charge de cette compétence afin de lui demander de prendre des mesures d'urgence dans un certain nombre de secteurs impactés durement par la crise du Covid-19. Ce courrier a-t-il reçu une réponse?

Le 20 avril dernier, vous avez eu une réunion de travail en vidéoconférence avec le Commissaire européen à l'Agriculture, Monsieur Janusz Wojciehowski.

Une série de sujets a été abordée, en lien avec la déstabilisation des marchés européens provoquée par le COVID-19. Dans un communiqué de presse, vous avez indiqué que différentes mesures exceptionnelles propres à chaque secteur avaient été demandées au commissaire européen de l'Agriculture.

Dans ce même communiqué, vous rappeliez également qu'il vous semble utile que la Commission mette en place une surveillance du marché, en particulier des secteurs dépendant des exportations, afin de pouvoir enclencher des mesures de soutien temporaires dès que le besoin se fera ressentir, par exemple en cas de chute de prix. Avez-vous abordé ce sujet lors de votre réunion de travail du 20 avril? Quel est l'accueil de la Commission à cette revendication?

Ce sujet sera-t-il examiné lors de la vidéoconférence du 13 mai prochain? Pourriez-vous nous détailler votre vision du fonctionnement de ce mécanisme?

Nous ne savons pas encore combien de temps le COVID-19 déstabilisera à ce point nos marchés. Nul doute que les conséquences s'en feront ressentir longtemps. Un pareil mécanisme de soutien et de protection, s'il est mis rapidement en place, pourrait être un vrai soutien à nos agriculteurs victimes des conséquences du COVID-19.

Enfin, avez-vous abordé la modernisation de l'accord de libre-échange conclu avec le Mexique concernant le volet agricole? Avez-vous eu l'occasion d'exprimer la position de la Région wallonne? Quel est l'accueil des autres Etats membres à cet accord?

J'ai déjà eu une partie des réponses hier, Monsieur le Ministre, car j'étais intervenue par interpellation auprès de M. le Ministre-Président, mais pour le reste je voudrais faire le point avec vous par rapport aux relations que vous pouvez avoir et aux réunions que vous avez eues avec le commissaire européen de l'Agriculture.

Je vous remercie.

Suivi de la question:

→ Commission du 19/05/2020

Réponse de Willy Borsus, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, depuis le début de la crise qui touche une multitude de secteurs agricoles, je peux vous assurer que la Belgique et la Wallonie ne sont pas restées inactives. En effet, des contacts très réguliers et très assertifs avec la Commission européenne ont eu lieu pour tenter de mobiliser des solutions.

Le 16 avril, la Belgique s'est par ailleurs associée à une déclaration commune des ministres de l'Agriculture des 27 États membres concernant la réponse nécessaire à prévoir au niveau européen dans le cadre de la Politique agricole commune suite à la pandémie de COVID-19.

Le 20 avril, lors de la visioconférence entre le commissaire à l'Agriculture et les trois ministres belges de l'Agriculture, la Belgique a mis en évidence la nécessité de soutenir un certain nombre de secteurs impactés.

Comme vous le savez, il s'agit singulièrement de celui de la production des produits laitiers, de la viande bovine et de veau, et, par ailleurs, le secteur des pommes de terre ainsi que les productions de fruits et légumes, de fleurs, de la volaille et des œufs, pour citer les principaux secteurs impactés.

Lors de cette visioconférence, nous avons demandé des mesures temporaires et volontaires rémunérées de gestion des marchés liées à l'activation des articles 219 et 221 du règlement de l'Organisation commune des marchés des produits agricoles, l'OCM.

Le 7 mai, le commissaire a adressé une lettre au ministre fédéral, M. Ducarme, dans laquelle il rappelle les récentes mesures prises par la Commission. Elles concernent principalement le maintien de voies réservées pour le transport des marchandises, l'emploi des travailleurs saisonniers, un cadre temporaire pour les aides d'État et l'allègement de la charge liée à la mise en œuvre de la Politique agricole commune.

Compte tenu de l'impact profond et prolongé du COVID-19 sur le secteur agricole, la Commission a ajouté des mesures complémentaires articulées autour de l'aide au stockage privé – comme vous avez eu l'occasion de le noter dans la presse spécialisée – dans les secteurs du lait et de la viande, de l'activation de l'article 222 de l'OCM pour différents secteurs et de la flexibilité dans certains programmes européens.

Selon la Commission, ces mesures sont les plus appropriées pour soutenir la stabilité des prix et garantir l'approvisionnement alimentaire. Une nouvelle réunion des ministres européens a eu lieu le 13 mai.

La Belgique a défendu plusieurs points de vue, dont la mise en place d'un plan de gestion de la production laitière et la nécessité de soutenir l'écoulement des invendus, des mesures spécifiques en ce qui concerne les pommes de terre et, par ailleurs, la volonté de préserver la valeur des produits et, surtout, des revenus agricoles. Nous nous sommes aussi montrés favorables à la modernisation de la réglementation relative à l'Organisation commune des marchés afin d'accompagner plus efficacement les secteurs en crise et aussi l'anticipation des crises.

Lors de cette séance virtuelle, des mesures supplémentaires pour certains secteurs ont été réclamés avec beaucoup d'insistance, singulièrement en ce qui concerne le secteur laitier, par exemple.

Le commissaire a noté la nécessité de développer des outils spécifiques pour gérer la crise. Il soutient aussi, dans le cadre des discussions à cette fin, la revalorisation du budget de la Politique agricole commune dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel et de sa définition. La visioconférence du 13 mai portait exclusivement sur les impacts de la crise du COVID-19 dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

La question de l'accord de libre-échange avec le Mexique n'était donc pas à l'ordre du jour de cette réunion, mais vous connaissez ma position en ce qui concerne cet accord: son volet agricole est, en l'état, inacceptable puisqu'il prévoit des contingents supplémentaires d'importation de viande sans que nous disposions d'études quant à l'effet de cumulation de ces importations alors même que nous sommes précisément, en ce qui concerne la production de viande, dans une situation de crise à l'intérieur des frontières de l'Europe.

Je suis à votre disposition, dans la foulée de l'expression du Ministre-Président et de ma première expression, sur le sujet pour y revenir à la faveur de la réponse à une question éventuellement dédiée à ce sujet.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie M. le Ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse. Il est clair qu'aussi bien la Wallonie que la Belgique n'ont pas été inactives. Nous sommes sur le front afin de trouver des solutions: des courriers, des réunions, des visioconférences.

L'Europe a un rôle à jouer dans les différents dossiers, qu'ils soient relatifs au secteur laitier, bovin, du veau ou des pommes de terre. Il faut trouver des solutions afin de gérer le marché, de compenser cette exportation que l'on ne peut plus faire, de gérer ces stocks et de trouver des solutions par rapport aux revenus. Le travail est encore long parce qu'il faut des solutions concrètes.

J'ai bien compris également que vous n'aviez pas parlé de la modernisation de l'accord. Je me réjouis que vous réitériez votre position en ce qu'il est inacceptable pour le volet agricole.